Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260630-D2026_036-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2026

Date de la convocation	**23/06/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**23/06/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**

L'an deux mil vingt-six, les trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Madame Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mme Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-François THOMAS a donné procuration à Mme Zofia PINSON.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Fabienne PAMPANAY
Secrétaire de séance adjoint : Mme Zofia PINSON

Délibération n° D2026_036

Vente des parcelles communales Section AB 229/ 222/ 227 et 141 pour une contenance totale de 1175 m²

Le maire rappelle que lors du conseil du 20 mai dernier des acquéreurs potentiels étaient intéressés par l'achat des parcelles appartenant à la commune de LANRIVAIN. (AB 229, AB 222, AB 227 et AB 141). Le conseil municipal avait donné un accord de principe à l'unanimité.

Une délibération étant nécessaire, le maire propose de valider la proposition de Monsieur GHARBI Sélim et Madame CHEIPPE ROURE Juliette qui ont fait une proposition d'achat de la propriété TASSET avec conditions suspensives de l'achat des parcelles communales AB 229, AB 222, AB 227 et AB 141 pour une superficie totale de 1 175.00 m² au prix de 10.00 € le m² soit 11 750.00 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Confirme la cession des parcelles communales AB 229, AB 222, AB 227 et AB 141 pour une superficie totale de 1 175.00 m² à Monsieur GHARBI Sélim et Madame CHEIPPE ROURE Juliette

Décide de fixer le prix de cette transaction à 10.00 € le m² soit 11 750.00 € net vendeur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction.

La secrétaire de séance,
Fabienne PAMPANAY.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.